

ECOLE DE DANSE AB STUDIO DANSE

165 rue de la République

54200 BRULEY

Tél : 06.11.07.19.90

Mail : abstudiodanse@gmail.com

ASSOCIATION TEMPS'DANSES DES COULEURS

Salle Cugnot / 22 rue Notre Dame

55190 VOID-VACON

Tél : 06.19.22.24.36

Mail : tempsdancesdescouleurs@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX COURS DE DANSE

SAISON 2020-2021 à VOID-VACON

 Réinscription Nouvelle inscription

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Informations à remplir

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone portable : _____

Nom et prénom du représentant légal (pour les mineurs) : _____

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Pièces obligatoires à joindre au moment de l'inscription

- Un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de la danse classique et/ou modern
- Le paiement de l'adhésion à l'association et le paiement intégral des cours de danse
- Le règlement intérieur dûment accepté et signé par le représentant légal et l'élève
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur aux nom, prénom et adresse de l'élève

Fait à : _____ Date : _____

Signature du représentant légal :

Cours de danse

Danse classique		Danse moderne	
<input type="checkbox"/> Eveil [4-5 ans]	MERCREDI de 10h00 à 11h00	<input type="checkbox"/> Débutant [10 -12 ans]	MERCREDI de 15h30 à 16h30
<input type="checkbox"/> Elémentaire [6-7 ans]	MERCREDI de 11h15 à 12h15	<input type="checkbox"/> Moyen [13-15 ans]	MERCREDI de 16h45 à 17h45
<input type="checkbox"/> Moyen [7-10 ans]	MERCREDI de 14h30 à 15h30	<input type="checkbox"/> Intermédiaire [+ de 13 ans]	SAMEDI de 11h30 à 12h30
<input type="checkbox"/> Supérieur [10-14 ans]	SAMEDI de 09h30 à 10h30	<input type="checkbox"/> Supérieur [+ de 15 ans]	MERCREDI de 18h00 à 19h00
<input type="checkbox"/> Avancé [+ de 14 ans]	SAMEDI de 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/> Adultes [+ de 18 ans]	MERCREDI de 18h00 à 19h00

Tarifs

L'adhésion à l'association Temps'Danses des Couleurs est impérative pour pratiquer les cours de danse. Cette cotisation annuelle (non soumise à la TVA) comprend une assurance qui couvre l'élève en cas d'accident ou blessure. La cotisation s'élève à **15 €** par élève et **12 €** pour le deuxième membre de la famille.

L'adhésion ne peut être remboursée et n'est pas comprise dans les forfaits des cours de danse. Le paiement peut être effectué **par chèque à l'ordre de l'association TEMPS'DANSES DES COULEURS** ou en espèces.

FORFAITS	Annuel		Mensuel	
1 élève (1 cours / semaine)	230 €	<input type="checkbox"/>	25 €	<input type="checkbox"/>
1 élève (2 cours / semaine)	400 €	<input type="checkbox"/>	44 €	<input type="checkbox"/>
2 élèves (2 cours/semaine)	420 €	<input type="checkbox"/>	46 €	<input type="checkbox"/>
2 élèves (3 cours/semaine)	600 €	<input type="checkbox"/>	66 €	<input type="checkbox"/>
2 élèves (4 cours/semaine)	720 €	<input type="checkbox"/>	76 €	<input type="checkbox"/>

Infos

Le paiement des cours peut être effectué par chèques, prélèvement automatique, espèces ou chèques ANCV.

Une facture acquittée pourra vous être adressée dès l'intégralité du forfait encaissé.

Une facture indiquant uniquement le montant réellement encaissé le jour de son édition peut également être délivrée sur demande.

En cas de règlements par chèques, espèces ou chèques ANCV

Nombre de chèques : _____ (10 max.)

Les chèques sont encaissés vers le 15 des mois indiqués ci-dessous. Tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription, rédigés à la date de l'inscription et **à l'ordre d'AB STUDIO DANSE**.

	Sept. 20	Oct. 20	Nov. 20	Déc. 20	Jan. 21	Fév. 21	Mar. 21	Avr. 31	Mai 21	Juin 21
Montant										
N° chèque										

En cas de règlement par prélèvements automatiques mensuels

Des prélèvements automatiques mensuels vers le 5 ou le 10 des mois peuvent être mis en place à partir du mois suivant l'inscription. Pour s'inscrire, merci de vous rapprocher de l'école qui vous transmettra une autorisation de prélèvements automatiques.

En cas d'interruption du prélèvement automatique au cours de l'année, vous devez avertir l'école de danse par courrier, et non directement votre banque. En effet, ceci engendrerait des frais bancaires à l'École de Danse qui serait dans l'obligation de vous les facturer.